

Saison 2023 - 2024

REFERENCEMENT



POUSSI'GYM

Née en :

2017 2016 2015

COMPETITION

- * Activité féminine.
- * Accès aux cours suivant les tests d'évaluation et avis des entraîneurs afin de constituer des groupes homogènes de progression en vue des compétitions équipe ou individuelle.
- * Obligation de s'engager à toutes les compétitions, animations Club et au Gala.
- * Pas de cours pendant les vacances scolaires mais des entraînements spécifiques et préparatifs aux compétitions et aux animations à thèmes.

| | Groupe | Jour | Horaires | Lieu |
|----|----------|------|-------------------|-------------|
| | POUSSI 1 | JEU | 17 h 30 / 19 h 30 | COSEC Mably |
| et | POUSSI 2 | MER | 15 h 45 / 17 h 45 | COSEC Mably |
| | | VEN | 17 h 30 / 19 h 00 | COSEC Mably |
| et | POUSSI 3 | MAR | 17 h 30 / 19 h 00 | COSEC Mably |
| | | JEU | 17 h 30 / 19 h 00 | COSEC Mably |



La cotisation est un dû annuel non remboursable. Elle est à payer dès après le premier cours d'essai.

ADHESION

+

ACTIVITES

=

COTISAT°
ANNUELLE

CAUTION
ANNUELLE

LOCATION
JUSTO

Paiement par chèques obligatoirement

POUSSI'GYM

60 €

+

190 €

=

250 €

+

70 €

+

20 €

Vous pouvez régler votre cotisation de 3 manières différentes:



Espèces:

Règlement en
1 fois au dépôt du dossier



En ligne: Règlement

possible en 3 fois. Trois mois
consécutifs a/c du dépôt du dossier



Carte Bleue:

Règlement en
1 fois au dépôt du dossier.

En particulier:



voire d'autres.

UNION GYMNIQUE ROANNE MABLY

Association loi 1901 - Affilié FFGym - Agrément Jeunesse & Sport 42 S 012 022 - Siret: 414 691 881 00026

gym-roannemably.fr

ugroannemably42@gmail.com

07 57 67 61 47



LES CLAUSES D'ENGAGEMENT AU CLUB

En confirmant votre inscription, vous acceptez toutes les clauses du présent document.

CLAUSES VALABLES POUR TOUS LES UNIVERS D'ACTIVITE

- * Vous conformer strictement aux **obligations et délais de paiement** de vos cotisations. A défaut le Club n'a d'autre recours que de se retourner vers un Service de contentieux. Le non paiement en date et heure de la cotisation entraine le refus d'accepter l'adhérent aux cours car il n'est pas couvert par la licence / assurance obligatoire.
- * Le remboursement partiel de la cotisation ne peut se faire qu'en cas d'accident au sein du club ou de déménagement (après décision du comité directeur).
- * L'association **communiquera essentiellement** par l'intermédiaire de son mailing "Gest Gym".
- * Dans les gymnases, les tableaux d'affichage vous proposent toutes les infos utiles. **Nous vous invitons à les consulter** à chacun des entrainements en entrant dans la hall 10 minutes avant le début ou fin des cours mais également à les retrouver sur notre site: gym-roannemably.fr
- * La **présence de parents**, amis ou visiteurs dans la salle de sport est interdite (sauf cours de Baby Gym ou un seul parent accompagnant est accepté pendant le cours).
- * En cas d'absence, de maladie, **j'informe** le Club.
- * En cas de blessure contractée lors d'une activité officielle du club, **vous rapprocher au plus vite** de celui-ci si besoin d'établir une déclaration d'accident. Celle-ci doit être faite dans les 5 jours maximum suivant la date de l'accident.
- * Je ne prends aucune **substance illicite**. En cas d'obligation d'en prendre, faites établir un certificat d'usage thérapeutique.
- * Le Club ne peut être **tenu comme responsable** en cas de vol ou dégradation dans les parties communes du gymnase.
- * J'autorise le Club à utiliser mon image prise lors de ses activités afin d'affiches, parution sur le site Club ou autres publications internes. Si vous vous y opposez, il faut le notifier par lettre auprès du Club qui sera alors garant des règles de réserve conformément à la loi en vigueur.

Tous les cas de non-respect des clauses, usages et réglementations peuvent entrainer jusqu'à l'exclusion du Club. Tous litiges seront traités par le Bureau du Conseil d'administration de l'Association.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents suivants, disponibles sur le site du Club

STATUTS UG ROANNE MABLY

REGLEMENT INTERIEUR UG ROANNE MABLY

NOTICE D'INFOS SUR LES ASSURANCES

VALEURS & CHARTRES FFGym

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

CHARTRE ECO GYM

CLAUSES VALABLES SPECIFIQUEMENT POUR:

UNIVERS:

COMPETITION

- 1 - Participer **obligatoirement** à tous les entrainements de son groupe d'appartenance.
- 2 - Participer **obligatoirement à toutes les compétitions** à l'appel du Club. En particulier si cette clause n'est pas respectée, la famille renonce à récupérer la caution déposée et expose l'adhérent à un changement de groupe d'entrainement voire une exclusion du Club.
- 3 - Le club possède un stock de justaucorps qu'il met à disposition des gyms pour les compétitions,. Il est prêté et retourné au club le jour J pour l'entretien.
- 4 - Respecter scrupuleusement les règles de **déontologie compétitive** en compétition (tenue vestimentaire identique en équipe / présence obligatoire aux palmarès ...).
- 5 - **Respecter les invitations et les convocations** aux organisations du Club (en particulier aux journées d'animation du Club, les démonstrations, le Gala ...)

Note: à défaut de respecter les points 2 et 3, les frais engagés d'inscriptions sont retenus et/ou un changement de groupe d'entrainement peut être prononcé.